

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le trente mai à 18h30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vingt-cinq mai deux mil seize, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, le Maire.

1- Taxe d'habitation – Assujettissement des logements vacants.

En vue de redynamiser la commune et plus particulièrement le centre bourg, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'assujettir les logements d'habitation vacants à la taxe d'habitation (part communale).

2- Subvention communale 2016 à l'Amicale laïque de Cancale.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE l'octroi en 2016 d'une somme de 200 € l'amicale laïque de Cancale, structure en charge de l'animation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

3- Saint-Malo Agglomération - Prise de compétence – Lutte contre les frelons asiatiques.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'extension des compétences de Saint-Malo Agglomération à la compétence facultative ainsi libellée :

« Lutte contre le développement du frelon asiatique ».

4- Saint-Malo Agglomération - Prise de compétence – Préservation du bocage.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'extension des compétences de Saint-Malo Agglomération à la compétence facultative ainsi libellée :

« Préservation du bocage dans le cadre du programme Breizh Bocage ».